

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 JANVIER 2017

L'an **deux mil dix-sept, le mercredi 11 janvier à 19h**, le **CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-ALBAN-les-EAUX**, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **M. Pierre DEVEDEUX, Maire**.

Date de la convocation : **04 janvier 2017**

Présents : DEVEDEUX Pierre – COMBE Marcel – DEVAUX Françoise – POUDE Éric - PIQUET David - BELLET Jean-Marc - BRUN Jean-Jacques - CONVERT Georges – COUTY Laurent – DURANTET Nadine - MIGNERY Patricia — MONCORGER Didier –PRAS Dominique.

Absent excusé : AUCOURT Patrick donne pouvoir à DURANTET Nadine
ARBONA JOY Loïc donne pouvoir à PIQUET David

Secrétaire de séance : CONVERT Georges

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal et remercie l'assemblée de leur présence.
Le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre est validé à l'unanimité.

M. Le Maire passe à l'ordre du jour.

1) Aménagement du Bourg :

Monsieur le maire indique qu'une subvention d'état va être sollicitée dans le cadre de la dotation de soutien à l'Investissement Public Local (D.S.I.P.L).

Au budget 2017, la séquence n°2 sera inscrite au budget pour un montant de 229 586.36 € HT soit 275 503.63 € TTC.

Cette séquence part du Chemin du Désert jusqu'au parvis de l'église.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

M. le maire explique que Nadine Durantet a travaillé sur un motif de barrière. Trois thèmes sont retenus pour le motif : la vigne, l'eau et la gastronomie.

Nadine Durantet présente deux motifs : Fourchette/couteau et Fourchette/cuillère

Les barrières seront en époxy, de la couleur des candélabres afin qu'il y est une harmonisation des couleurs. La durée de vie de l'époxy est de 10 ans.

Les barrières sont normalisées afin de répondre à la réglementation en vigueur.

Les piliers portent « fleurs » seront conservés.

M. le Maire suggère de demander l'avis de M. Yves Perey.

M. Didier Moncorger pense qu'il faudrait mettre la grappe de raisins au milieu et de chaque côté les bulles d'eau. A réfléchir.

2) Engagement et mandatement des dépenses avant le vote du budget :

Monsieur le Maire explique que le budget n'ayant pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice 2017, il est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, ainsi que de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget.

En outre, les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Opérations d'équipement 1.283.599,40 € (le¼) soit 320.899,85 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3) Crédits de report sur 2017 :

Liste des Inscriptions Budgétaires

Etape budgétaire : Crédits de Report au BP 2017

Article/Chap.	Désignation	Sect. S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1321/13	Etat & établ.nationaux	Invest. R	326			0,00 €	49 911,00 €	49 911,00 €
202/20	Frais doc. urbanisme, numérisat°	Invest. D				10 267,52 €	88 357,16 €	88 357,16 €
2041582/204	GFP : Bâtiments et installation	Invest. D				0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
21318/21	Autres bâtiments publics	Invest. D	324			3 214,55 €	191,02 €	191,02 €
2135/21	Instal. généré. agenc. aména. cons	Invest. D	322			12 852,55 €	54 119,45 €	54 119,45 €
2184/21	Mobilier	Invest. D	325			7 535,60 €	5 322,00 €	5 322,00 €
2313/23	Immos en cours-constructions	Invest. D	317			112 300,71 €	96 319,29 €	96 319,29 €
2315/23	Immos en cours-inst.techn.	Invest. D	326			84 987,89 €	223 778,11 €	223 778,11 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	231 158,82 €	483 087,03 €	483 087,03 €
Recettes	0,00 €	49 911,00 €	49 911,00 €

4) Motion pour la ligne LGV POCL(Paris-Orléans Clermont-Ferrand-Lyon)

Motion de soutien au scénario Médian

Vu le Code des transports, et notamment les articles L1231-1 relatifs aux autorités organisatrices de transports ;

La ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL) concerne directement 5 régions et 15 départements, représentant 17 millions d'habitants jusqu'ici non desservis par la grande vitesse ferroviaire.

Par ses caractéristiques économiques, financières, sociales et écologiques, le projet de LGV POCL est un grand projet d'aménagement du territoire qui comporte une dimension nationale et européenne. Ce projet de LGV est aussi la réponse incontournable à la saturation prévisible à courte échéance de la liaison TGV historique et stratégique Paris-Lyon.

La LGV POCL se situe au 1er rang des projets de LGV représentant un intérêt national pour la Collectivité (gains de temps, accessibilité, intégration dans un système de transports maillé, performance écologique, etc.),

Des études approfondies menées depuis 2012 sur les questions relatives aux dessertes et à l'aménagement du territoire, au doublement de la ligne Paris-Lyon, à l'insertion environnementale et à l'approche socio-économique du projet, **faisant apparaître que le scénario médian :**

- Est le plus performant en termes de doublement de la ligne existante Paris Lyon (temps de parcours, nombre de passagers attendus, rentabilité économique).
- Est le moins impactant en termes d'environnement notamment sur la traversée de la Sologne (plus grande zone NATURA 2000 d'Europe).
- Est le plus pertinent en termes d'aménagement du territoire et de retombées socio-économiques attendues,

Compte-tenu des conclusions datant du 4 février 2015 de Monsieur Fuzeau, Préfet de région Auvergne et coordinateur du projet de LGV POCL **confirmant que le scénario Médian apparaît clairement comme le plus adapté** pour atteindre le double objectif d'aménager le territoire et de doubler Paris-Lyon, dans de meilleures conditions environnementales et socio-économiques, ce scénario étant de plus soutenu par les Conseils régionaux Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes, Ile-de-France,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- D'affirmer son souhait de retenir le scénario Médian qui semble le plus adapté pour atteindre le double objectif d'aménager le territoire et de doubler Paris-Lyon,

- D'émettre un avis favorable pour que le processus de concertation et le choix du scénario reprennent dans les plus brefs délais, comme précisé dans la lettre du Premier Ministre du 8 juillet 2015,

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1 (Laurent Couty)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H00.

M. le Maire propose de faire un tour de table.

Mme Mignery souhaiterait qu'une réunion soit organisée avec la commission vis scolaire afin de connaître le fonctionnement de l'école et de la garderie.

M. Piquet lui indique que c'est prévu.

Elle soumet au conseil l'idée de faire un parcours santé. Très bonne idée. Éric Poude se charge de demander un devis à PJA et un petit groupe d'élus travailleront sur le sujet.

Il faudrait installer un détecteur de lumière à la caserne. Un devis sera demandé à M. J-M Pras.

Mme Mignery demande s'il ne serait pas possible de déplacer l'abri bus des Verchères qui n'est plus utilisé pour le mettre à l'arrêt de bus sur la RD8 ;

Monsieur le maire lui indique que non car la commune ne peut pas intervenir sur la RD8, cela relève de la compétence du Conseil Départemental.

Mme Durantet est toujours en attente du devis Bard pour l'adressage.

M. Convert demande s'il est possible de faire un accès pour les poussettes pour se rendre à l'air de jeu du parc. M. le Maire lui indique que c'est en cours dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg.

M. Couty demande quels ont les retours concernant la garderie municipale. David Piquet lui indique que c'est très satisfaisant aussi bien pour les parents que pour le personnel.

Il faudrait prévoir une inauguration de la garderie. Laurent Couty se charge de l'organiser. La date retenue serait le 09 mars à 18h30.

La commission de sécurité est passée. Elle a émis un avis favorable. Le bureau de contrôle a simplement fait remarquer qu'il faut prévoir le plan d'évacuation et l'achat de deux extincteurs. M. Convert se charge de ce dossier.

M. Moncorger a mis le site Internet à jour. Il a travaillé sur la bande son : interview de M. Devedeux sur Franc Bleue St Etienne du vendredi 06 janvier. Il va essayer de la mettre sur le site.

M. Brun a assisté à l'AG de l'EHPAD. Des travaux de rénovation du sous-sol vont être réalisés cette année.

Mme Pras demande pourquoi l'éclairage rue des Grand Prés ne fonctionne plus. M. Poude lui indique que c'est en cours. Les travaux de réparation devraient débuter le 16 janvier.

Mme Devaux demande aux élus sous quelle forme ils souhaitent recevoir les convocations ou invitations aux réunions.

A l'unanimité, par mail, sauf M. Combe et Mme Pras sous forme papier.

Elle rappelle aux élus que l'ensemble des devis doivent parvenir en mairie mi-février.

M. Piquet indique qu'il fera parvenir des devis pour l'aménagement intérieur de la garderie.

M. Devedeux fait part d'un projet culturel aux élus. Samedi matin, M. Le Maire reçoit M. Feugère Michel, trompettiste qui propose d'associer films et musique sur deux jours (week-end du 26 et 27 août). L'harmonie de St germain Lespinasse, l'association des vigneronns seraient associés au projet.

Fin de la séance à 20H30.